



Mairie - 241 Rue de l'église de Taussac
12600 - Taussac
Téléphone : 05.65.66.02.45
E-MAIL : mairie@taussac.fr
Site : www.taussac.fr

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 07 août 2025 à 18 heures

Etaient présents :

- | | |
|------------------------|--------------------|
| - AMBLARD Jean-Pierre, | - FONTANGE Daniel, |
| - AUSTRUY Serge, | - GAILLAC Nadège, |
| - BELARD Catherine, | - GALTIER Philippe |
| - BERTHOU Jean-Pierre, | - SIOZADE Alain, |
| - CAYZAC Jean Raymond, | - VINCENT Pascale. |
| - DEJOU Valérie, | |

Absent excusé : TARRISSE Michel.

Absents : CHAPELLE Julien, MERCADIER Michel, PLANCHARD Christine.

Monsieur le Maire demande dès le début de la réunion l'autorisation aux membres du conseil de rajouter un point à l'ordre du jour. Recrutement de vacataire pour les garderies.

Le Conseil municipal passe au vote. Les membres du conseil sont d'accord, le point est ajouté et abordé.

Monsieur Jean Raymond CAYZAC rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 18 juin 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée,

Monsieur Jean Raymond CAYZAC soumet, alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Madame DEJOU Valérie a été élue secrétaire de séance

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2025.
- Répartition des sièges au conseil Communautaire – Proposition d'accord local
- Attribution marché – Rénovation Energétique de la salle des fêtes.
- Nouvelles demandes de subvention au Département et à la Région « Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Taussac ».
- Avenant n° 2 sur le lot 7 au marché 2023-01 : Réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistants Maternelles.
- Attribution consultation -Aménagement d'un local vétérinaire au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant.
- Questions diverses.

OBJET : Répartition des sièges au conseil Communautaire – Proposition d'accord local.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Préfecture relatif au nombre et à la répartition des sièges des conseillers communautaires pour la prochaine mandature. Il présente au Conseil Municipal le tableau relatif aux accords possibles :

- Le droit commun + 9 accords locaux (Simulation AMF).

		Droit commun									
		Accord 1	Accord 2	Accord 3	Accord 4	Accord 5	Accord 6	Accord 7	Accord 8	Accord 9	
Argences	1597	6	5	5	5	5	5	5	5	4	
Laguiote	1215	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
St Amans	732	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Mur de Barrez	685	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Brommat	632	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Lacroix	531	2	2	2	2	2	2	2	1	2	
Montpeyroux	519	2	2	2	2	2	2	1	1	1	
St Chély	517	1	2	2	2	2	1	1	1	1	
Taussac	508	1	2	2	2	2	1	1	1	1	
Thérondels	359	1	2	2	2	1	1	1	1	1	
Capouriez	330	1	2	2	1	1	1	1	1	1	
Cantoin	312	1	2	1	1	1	1	1	1	1	
Soulages	302	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Condom	289	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Florentin	281	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Huparlac	252	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Montézic	226	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
St Symphorien	219	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Curières	214	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Cassuejous	106	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Murols	102	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
9 928		34	38	37	36	35	34	33	32	31	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** pour l'accord local 1, avec **38 sièges**, accord qui permet au bassin de vie Argence de conserver 7 conseillers communautaires.

La Commune d'Argences-en-Aubrac perd 1 siège mais pas sur le bassin de vie de l'Argence car l'autre Commune de ce territoire, Cantoin bénéficie d'un siège supplémentaire.

Annexe : Répartition des sièges par commune

Commune	Nombre de sièges	Observation
Argences-en-Aubrac	5	
Laguiolle	4	
Saint-Amans-des-Cots	2	Cas prévu au 3e alinéa du I-2-e) de l'article L. 5211-6-1
Mur-de-Barrez	2	Cas prévu au 3e alinéa du I-2-e) de l'article L. 5211-6-1
Brommat	2	
Lacroix-Barrez	2	
Montpeyroux	2	
Saint-Chély-d'Aubrac	2	
Taussac	2	
Thérondeles	2	
Campouriez	2	
Cantoin	2	
Soulages-Bonneval	1	
Condom-d'Aubrac	1	Siège de droit : non modifiable
Florentin-la-Capelle	1	Siège de droit : non modifiable
Huparlac	1	Siège de droit : non modifiable
Montezic	1	Siège de droit : non modifiable
Saint-Symphorien-de-Thénières	1	Siège de droit : non modifiable
Curières	1	Siège de droit : non modifiable
Cassuéjous	1	Siège de droit : non modifiable
Murols	1	Siège de droit : non modifiable

OBJET : Attribution marché – Rénovation Energétique de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 02 juin 2025 pour une remise des offres fixée au 30 juin 2025 à 12h00.

Une demande de négociation a été faite le 15 juillet 2025 pour une remise des offres fixée au 23 juillet 2025 à 12 heures.

La consultation comprenait 09 lots

Lot	Désignation
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE
2	MENUISERIE EXTERIEURE
3	MENUISERIE INTERIEURE
4	PLATRERIE – ISOLATION
5	FAUX-PLAFONDS
6	FLOCAGE
7	ELECTRICITE
8	CHAUFFAGE VENTILLATION PLOMBERIE
9	PEINTURE

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 29 juillet 2025 à 09 heures 30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant H.T
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	FOURNIER & Fils SARL	25.640,00 €
2	MENUISERIE EXTERIEURE	CENTRE ALU 12	26.625,00 €
3	MENUISERIE INTERIEURE	BRAS TURLAN SARL	45.000,00 €
4	PLATRERIE – ISOLATION	SANHES JEAN- CLAUDE &FILS SARL	9.372,40 €
5	FAUX-PLAFONDS	BELET ISOLATION	12.400,00 €
6	FLOCAGE	BELET ISOLATION	1.608,00 €
7	ELECTRICITE	BESSON ELECTRICITE	42.310,00 €
8	CHAUFFAGE VENTILLATION PLOMBERIE	ROMIEU EURL	81.582,80 €
9	PEINTURE	GASTON PERE &FILS SARL	11.081,12 €
		TOTAL	255.619,32 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de :

- Retenir les entreprises ci-dessus exposées dans la cadre du marché pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et signer les documents relatifs à ce marché.

OBJET : Demande de subvention au Département - exercice 2025. Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Taussac.

Monsieur le Maire informe qu'il y a nécessité à modifier la délibération n° 2025DL290111 du 29 janvier 2025 portant sur le projet de demande de subvention **compte-tenu de l'évolution de la hausse du projet de 15 %** et de modifier la délibération en date du 18 juin 2025 pour donner suite au nouveau plan de financement après négociation auprès des entreprises faite le 15 juillet 2025.

Monsieur le maire informe son conseil municipal que ce projet consiste à la rénovation énergétique de la salle des fêtes de Taussac. Il a été mis en évidence lors du diagnostic que le bâtiment était isolé au niveau de sa toiture (fermette bois) par un faux plafond en dalle minérale 600x1200 de façon insuffisante (100 à 150 mm de laine minérale). Les murs périphériques de la salle sont constitués d'un complexe agglomération ciment enduit + laine minérale + brique + enduit intérieur. Ceux-ci ne nécessitent pas de travaux d'isolation complémentaire. Les menuiseries sont : partie courante en alu avec double vitrage.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Taussac ;

Le coût prévisionnel total des travaux est estimé à **289.239,04 € Hors Taxe.**

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Financeurs	Taux en %	Montant
TRAVAUX 255.619,32 €	Etat –Fonds Vert (Arrêté n° 45 du 28 avril 2024)	24 %	70.109,56 €
HONORAIRES MO 25.561,93 €		34.68 % (Montant travaux de 201.830 €)	
MISSIONS : DIAG CONTRÔLE, AMIANTE... -Contrôle technique : 3.950,00€ - Sécurité protection de la santé (SPS) : 2.675,00 € -Attestation handicapés après travaux	Département	20 %	57.847,81 €

-Amiante	300,00 €	Région	11 %	31.816,29 €
	510,00 €	Com. Com. A.C.V (Fonds de Concours)	10 %	29.047,62 €
	7.435,00 €			
PUBLICATION JOURNAUX	622,79 €	Autofinancement	35 %	100.417,76 €
	289.239,04 €		100 %	289.239,04 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet, le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches des demandes de subvention et la réalisation des travaux.

OBJET : Demande de subvention à la Région - exercice 2025. Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Taussac.

Monsieur le Maire informe qu'il y a nécessité à modifier la délibération n° 2025DL290111 du 29 janvier 2025 portant sur le projet de demande de subvention **compte-tenu de l'évolution de la hausse du projet de 15 %** et de modifier la délibération en date du 18 juin 2025 pour donner suite au nouveau plan de financement après négociation auprès des entreprises faite le 15 juillet 2025.

Monsieur le maire informe son conseil municipal que ce projet consiste à la rénovation énergétique de la salle des fêtes de Taussac. Il a été mis en évidence lors du diagnostic que le bâtiment était isolé au niveau de sa toiture (fermette bois) par un faux plafond en dalle minérale 600x1200 de façon insuffisante (100 à 150 mm de laine minérale). Les murs périphériques de la salle sont constitués d'un complexe agglomération ciment enduit + laine minérale + brique + enduit intérieur. Ceux-ci ne nécessitent pas de travaux d'isolation complémentaire. Les menuiseries sont : partie courante en alu avec double vitrage.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Taussac ;

Le coût prévisionnel total des travaux est estimé à **289.239,04 € Hors Taxe**.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Financiers	Taux en %	Montant
TRAVAUX 255.619,32 €	Etat –Fonds Vert (Arrêté n° 45 du 28 avril 2024)	24 %	70.109,56 €
HONORAIRES MO 25.561,93 €		34.68 % (Montant travaux de 201.830 €)	
MISSIONS : DIAG CONTRÔLE, AMIANTE... -Contrôle technique : 3.950,00€ - Sécurité protection de la santé (SPS) : 2.675,00 € -Attestation handicapés après travaux 300,00 € -Amiante 510,00 € 7.435,00 €	Département	20 %	57.847,81 €
	Région	11 %	31.816,29 €
	Com. Com. A.C.V (Fonds de Concours)	10 %	29.047,62 €
PUBLICATION JOURNAUX 622,79 €	Autofinancement	35 %	100.417,76 €
289.239,04 €		100 %	289.239,04 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet, le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches des demandes de subvention et la réalisation des travaux.

OBJET : Avenant au marché 2023-01 : Réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistants Maternelles.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Taussac mène des travaux de réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistants Maternelles.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot suivant :

➤ **Lot n° 07 – MENUISERIES EXTERIEURES - Entreprise ROUERQUE ALUMINIUM**

Suite à la plus-value de la longueur du garde-corps supplémentaire : le montant de cet avenant n° 2 est de 1 732,50 € H.T. 2 079,00 € T.T.C) soit 4,58 % du montant du marché initial.

Il n'est pas nécessaire de faire un rapport pour cet avenant puisqu'il ne dépasse pas les 15 % du montant de son marché initial.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant avec l'entreprise titulaire du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 2023-01 relatif à la réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistants Maternelles.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

OBJET : Attribution Consultation– Aménagement d'un local vétérinaire au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant.

Monsieur le Maire informe que les travaux jusqu'à 100.000 € HT, publicité non obligatoire, une consultation auprès des entreprises.

De 100.000 € H.T à 5 538 000 € H.T, il faut passer un marché à procédure adaptée et publication.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation auprès des entreprises a été lancée le 10 juin 2025 pour une remise des offres fixée au 02 juillet 2025 à 12 heures.

La consultation comprenait 06 lots

Lot	Désignation
Lot 1	MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 2	MENUISERIES INTERIEURES
Lot 3	PLATRERIE-ISOLATION
Lot 4	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES
Lot 5	PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION - CHAUFFAGE
Lot 6	CHAPE - ISOLATION - FAIENCE

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant H.T
Lot 1	MENUISERIES EXTERIEURES	Julien PRUNET	10 687,09 €
Lot 2	MENUISERIES INTERIEURES	Julien PRUNET	5 787,47 €
Lot 3	PLATRERIE-ISOLATION	Julien PRUNET	22 985,48 €
Lot 4	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	BESSON ELECTRICITE	21 305,00 €
Lot 5	PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION - CHAUFFAGE	ROMIEU	23 638,28 €
Lot 6	CHAPE - ISOLATION - FAIENCE	PETROLO-VALADIER	11 509,73 €
		TOTAL	95 913,05 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de :

- Retenir les entreprises ci-dessus exposées dans la cadre des travaux d'aménagement d'un local vétérinaire au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant ;

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et signer les documents.

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer les garderies matin et/ou soir pour la période scolaire du 01 septembre 2025 au 04 juillet 2026.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut 11,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée du 01 septembre 2025 au 04 juillet 2026.

DECIDE : de fixer la rémunération de chaque vacation :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut 11,88 €

DECIDE : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

DECIDE : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

➤ Virements de crédit.

Monsieur Daniel FONTANGE informe qu'il a été nécessaire de faire des virements de crédit pour :

Travaux non prévus au devis, lavabo supplémentaire et la plaque de fermeture dans les WC public de la place de la mairie :

231-64	WC Public, place de la mairie	Invest	D	+ 178 €
2131-63	Rénovation énergétique salle des fêtes	Invest	D	- 178 €

Changement d'article

204182-10004	Subvention Eclairage Public	Invest	D	+ 2 139 €
21538-10004	Eclairage public	Invest	D	- 2 139 €

➤ Manifestations.

- Fête de Taussac, les 11, 12 et 13 juillet 2025, elle s'est bien passée malgré le temps capricieux.
- Fête de Mayrinhac le 03 août 2025, l'association est satisfaite de leur manifestation.
- L'association de la forêt magique propose des animations tous les jeudis depuis le 17 juillet jusqu'au 21 août 2025.

Cette année est particulièrement propice sur la fréquentation des écoles et des centres aérés.

- Fréquentation du sentier de l'imaginaire et du GR465

1 068 visiteurs en juillet 2025.

- Fête de Peyrat



➤ Station d'Épuration de Taussac

La réception des travaux de la STEP de Taussac a été faite, mercredi 06 août 2025.

➤ RD13 « Aménagement de la traverse de Taussac »

Les travaux sont finis.

Mise en service du feu adaptatif comportemental, le 22 août 2025 sur la route de Mur-de-Barrez.

Le radar va être positionné sur le Route de Bazaygues.

La surveillance des travaux par Mr BOS Dominique et Mme PLANEIX Marie a été très satisfaisante.

➤ Réunion Publique d'information, SMICTOM.

Mme La Présidente n'a pas pu être présente à cette réunion.

Je voulais remercier le SMICTOM (Johanna MEJANE, Philippe MOLINIER et Lionel BIRON) et les administrés de leurs présences et participations

Des échanges très enrichissants.

La Commune a acheté des composteurs au prix de 15 € au SMICTOM.

Il est tout à fait possible de **recupérer un composteur gratuitement**, il vous suffit simplement de **faire une demande** à la mairie.

➤ MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DOMESTIQUES DE L'EAU.

Considérant les conditions de sécheresse constatées et la baisse significative des débits du ruisseau Le Siniq et la nécessité absolue de garantir l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, un arrêté a été pris.

Ces dispositions sont applicables à compter du 05/08/2025 et resteront en vigueur tant que le niveau « CRISE » est enclenché.

Sont interdits sur le territoire Communal :

- La mise à niveau des piscines privées
- Le lavage des véhicules sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité
- L'alimentation et l'usage des fontaines publiques
- L'arrosage des pelouses, espaces verts publics ou privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature et jardins potagers
- L'arrosage des parcelles agricoles

- L'arrosage des terrasses, des sols extérieurs et des façades, à l'exception des places à l'issue des marchés
- Le lavage des voiries sauf impératifs sanitaires
- Les lavages des réservoirs AEP et les purges de réseaux sauf dérogations sanitaires
- Les essais de débit sur poteau incendie sauf nécessité de service
- L'utilisation de l'eau à usage festif ou récréatif

Les activités agricoles industrielles et commerciales devront limiter leur consommation d'eau aux stricts besoins. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement.

La Communauté Communes est lauréate de l'appel à projet « Économies et Efficience de l'eau », distribution d'un kit hydro-économe aux habitants du territoire de la Communauté de Communes.

Ces kits composés de régulateurs de débits, d'un pommeau de douche hydro-économe et d'un éco-sac pour les toilettes permettront à la fois de réaliser des économies d'eau dans les foyers et de sensibiliser chacun au caractère précieux de la ressource.

La livraison de ces kits se fait auprès de la mairie

➤ **M.A.M.**

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) rend visite aux assistantes maternelles, lundi 11 août 2025.

- Fibre en cours de raccordement : le chargé d'affaires SOGETREL est passé à 14h, il va tout faire pour que la fibre soit installée dans la M.A.M avant le 1 septembre 2025.
- Problème d'éclairage de la salle commune : réparé cela était dû à un câble électrique coupé par le plaquiste.
- 2 réfrigérateurs livrés mais abimés, Mickaël Besson attend prochainement une nouvelle livraison par un nouveau transporteur.
- Romieu doit raccorder alimentation et évacuation de la machine à laver le linge. A relancer car Mickaël Besson n'a pas de réponse de Pierre Romieu.

➤ **Photovoltaïques sur atelier communal.**

- Surface de la toiture du garage communal : 427m² en 2 pans de 213m²
- Surface de panneaux photovoltaïques : 90m²
- Puissance crête : 18MWh

- Socobois étude amiante fibro-ciment : retour aujourd'hui suite à relance.
- Etude structure : le cabinet BET RAMA a eu un retour du bureau d'étude : Ok à confirmer
- Déclaration préalable : Pas d'opposition à la DP déposée donc OK.
- BET RAMA nous envoie les spécialisations BAC acier pour la demande de devis à faire au couvreur, demander un planning de réalisation qui permettra de caler le planning de pose des panneaux (concerne une demi-toiture).
- Le devis sera à envoyer à BET RAMA

La séance est levée à 19 heures 30 minutes